

**CITADIA**

**Gesnois Bilurien**  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 Département de la Sarthe (72)

**Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**  
**Communauté de Communes du Gesnois Bilurien**

**Commune de FATINES**  
**Plan général**  
**Règlement graphique**  
**Plan n° 9 / 49**

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire  
 Approbation : 13/10/2022

Echelle courante 1:3266  
 DGFiP Cadastre® 2022

**LEGENDE**

- Contour de zone
- Ua Zone urbaine centrale
- Ub Zone urbaine périphérique
- Uh Zone urbaine liée aux hameaux
- Ue Zone urbaine à vocation équipement
- Uz Zone urbaine à vocation d'activité
- Uzc Zone urbaine à vocation d'activité commerciale
- A Zone agricole
- N Zone naturelle
- Ni Zone naturelle liée aux exploitations sylvicoles
- Nic Zone naturelle liée à une activité de carrière
- Nid Zone naturelle liée au Château du Bois Doué
- Nj Zone naturelle liée à la présence de jardins
- 1ZAU Zone à urbaniser à vocation habitat
- 2ZAU Zone à urbaniser à vocation équipement
- 3ZAU Zone à urbaniser à vocation activité économique
- 4ZAU Zone à urbaniser à long terme à vocation habitat
- 5ZAU Zone à urbaniser à long terme à vocation équipement
- 6ZAU Zone à urbaniser à long terme à vocation activité économique
- Nv Zone naturelle liée aux aires d'accueil des gens du voyage
- Nm Zone naturelle liée à des infrastructures militaires
- Nl Zone naturelle de loisirs
- Nk Zone naturelle liée à des installations touristiques
- Nz Zone naturelle liée à la présence d'activités économiques
- Nph Zone naturelle liée au développement photovoltaïque

- Prescriptions**
- Arbre remarquable à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Petit patrimoine à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination (L.151-11 du Code de l'Urbanisme)
  - Cône de vue à préserver (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Cheminement doux à conserver ou à créer (L.151-38 du Code de l'Urbanisme)
  - Hais à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Patrimoine linéaire à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Linéaire commercial à protéger (L.151-16 du Code de l'Urbanisme)
  - Marge de recul (Loi Barnier)
  - Espace boisé classé à protéger (L.113-1 du Code de l'Urbanisme)
  - Boisement et espace vert à protéger (L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Zones humides repérées (L.211-1 du Code de l'Environnement et L.151-23 du Code de l'Urbanisme)
  - Marge de recul - cours d'eau (5 m)
  - Patrimoine bâti à protéger (L.151-19 du Code de l'Urbanisme)
  - Emplacement réservé (L.151-41 du Code de l'Urbanisme)
  - Orientation d'Aménagement et de Programmation (art. L.151-6 et L.151-7 du Code de l'Urbanisme)

- Information**
- Cours d'eau
  - Plan de prévention du risque inondation - Zone réglementaire faible urbaine
  - Plan de prévention du risque inondation - Zone réglementaire moyenne urbaine
  - Plan de prévention du risque inondation - Zone réglementaire moyenne naturelle
  - Plan de prévention du risque inondation - Zone réglementaire forte
  - Zones affectées par le bruit
  - Limites communales
  - Parcelle
  - Bâti

**Liste des emplacements réservés**

N°	Objet	Commune	Bénéficiaire	m²
21	Aménagement espace de loisir	FATINES	Commune	27626
22	Cheminement pédonnier	FATINES	Commune	546
23	Cheminement pédonnier	FATINES	Commune	1224
24	Cheminement pédonnier	FATINES	Commune	3197
25	Liaison douce	FATINES	Commune	402
26	Liaison douce	FATINES	Commune	1154
27	Liaison douce	FATINES	Commune	1158
28	Passage pour l'entretien du collecteur	FATINES	Commune	580
29	Stationnement	FATINES	Commune	325

